

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

ARRETE N°25-ST-007

**ARRETE MUNICIPAL
PERMISSION DE VOIRIE
LES CHARRIERES**

LE MAIRE de SAINT-MELOIR DES ONDES,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

VU la demande faite par *M. Gregory PERRIN représentant la société UCI OUEST*, domiciliée 8 rue Jacqueline Auriol – BP CS 69 159 - 35091 SAINT JACQUES DE LA LANDE,

Considérant, qu'en raison des travaux de pose d'un poteau, il y a lieu d'autoriser cette occupation du domaine public pour ces travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : UCI OUEST - Bretagne et les entreprises exécutant les travaux sont autorisés à effectuer les travaux et à occuper le domaine public à partir du 20 janvier 2025.

ARTICLE 2 : Une protection et signalisation pour les piétons devra être mise en place spécifiquement.

ARTICLE 3 : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.
La signalisation de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'Entreprise exécutante.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Saint-Méloir des Ondes.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

—

Mairie

35350 Saint-Méloir des Ondes

TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : accueil@smdo35.fr

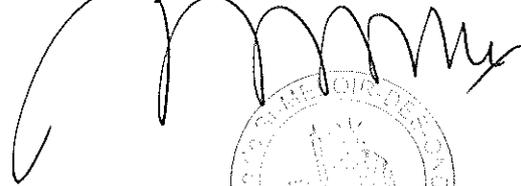
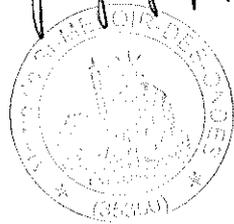
www.saintmeloirdesondes.fr

ARTICLE 7 : M.M. le Maire de la commune de Saint-Méloir des Ondes, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Cancale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Gregory PERRIN (UCI OUEST)

A Saint-Méloir des Ondes, le 20 janvier 2025

**Le Maire,
Dominique de LA PORTBARRÉ**


The seal is circular with the text "COMMUNE DE SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES" around the top and "35350" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a hand holding a sword.

—
Mairie

35350 Saint-Méloir des Ondes
TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : accueil@smdo35.fr
www.saintmeloirdesondes.fr

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1057835/STM401370/2415028 /
Date : 02/12/2024
Contact : PERRIN Gregory

UCI Ouest - Bretagne
8 RUE JACQUELINE AURIOL
BP CS 69159
35091 ST JACQUES DE LA LANDE 9

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Saint Méloir des Ondes
PL DE LA MAIRIE

35350 ST MELOIR DES ONDES

Permission accordée :
Date et signature : (Nom et qualité)

Le Maire,
Dominique de LA PORTBARRÉ



(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° 25-51-002 du 26/01/2025)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

Localisation des Travaux

35350 ST MELOIR DES ONDES - LES CHARRIERES.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Travaux sur réseau

Commentaires : Pose d'un appui Orange
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 02/01/2025
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033